

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

N° CE134

AMENDEMENT

présenté par

M. Terlier, M. Sorre, M. Labaronne et M. Buchou

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:

<p>Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.</p>
